

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 11 MARS 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi onze mars à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur youtube. Elle est disponible sur le site de la commune.

Date de  
convocation :  
05 mars 2024

Mis en ligne :  
14 mars 2024

Nombre de  
Conseillers en  
exercice : 29

Présents : 23  
Votants : 28  
Quorum : 15

**Présents :** Mesdames, Messieurs CAÏTUCOLI Christiane, DEGUILLARD Julie, DELAUNAY Gaylord, GEZEQUEL Damien, GROSEIL-MOREAU Arlette, JOURDAN Christiane, LE GUENNEC Jean-Michel, LEFEUVRE Gaël, LEJOLIVET Bertrand, MAHEO Aude, METAYER Chrystèle, NOULLEZ Sébastien, PEROT Marlène, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, POINTIER Virginie, RAOUL Gérard, SERANDOUR Cyril, SIMON Didier, SOUQUET Eric, THERAUD Carine, TORTELLIER Laëtitia, VAN CAUWELAERT Damien;

**Procurations de vote et mandataires :** BONNAFOUS Catherine donne pouvoir à CAÏTUCOLI Christiane, DA CUNHA Manuel donne pouvoir à LE GUENNEC Jean-Michel, JOUAULT Jaroslava donne pouvoir à TORTELLIER Laëtitia, LETENDRE Christophe donne pouvoir à DEGUILLARD Julie, VALLE Priscilla donne pouvoir à NOULLEZ Sébastien;

**Absents :** GARNIER Chrystèle.

Madame Aude MAHEO est nommée secrétaire de séance.

Mme Véronique COGEN-LE NOZER, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 05 mars 2024) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

**Point N° 5****Délibération n°2024-018. Marchés publics : Remplacement des menuiseries à l'Ehpad – avenant au marché de travaux**

Rapporteur : V POINTIER

- VU** le code général des collectivités territoriales,
- VU** le code de la commande publique,
- VU** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,
- VU** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,
- VU** la délibération n°2020-06 du 23 janvier 2020,
- VU** l'avis favorable de la Commission Ressources du 16 janvier 2020,
- VU** l'avis de la commission Ressources et vie économique du 5 mars 2024,

**CONSIDERANT** la délibération du 23 janvier 2020 attribuant le marché de remplacement des menuiseries de l'EHPAD,

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire d'ajouter une mention à la délibération précisant que Monsieur le Maire est autorisé, par le Conseil municipal, à signer tous les documents du marché, y compris les avenants ;

## Pour mémoire :

Une consultation ayant pour objet le remplacement des menuiseries des 46 studios de l'EHPAD de la Claire Noë a été lancée en 2019. Les travaux étaient programmés sur quatre ans à partir de mai 2020. Les prestations avaient été estimées par l'assistant à maîtrise d'ouvrage comme suit :

Le marché signé pour un montant de 228 256,20 € HT, avec l'entreprise Les ZELLES.

Avenant 1 = 11 700,75 € HT.

Avenant 2 = 25 564,00 € HT.

Somme Totale = 265 520,95 € HT

Il s'agit d'un marché de travaux à bons de commande signé en 2020. Les prestations sont rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires dont le libellé est donné dans les bordereaux des prix unitaires.

Cette rémunération comprend toutes les sujétions liées directement ou non à l'exécution de la mission et notamment les vacations, déplacements, assurances, tout document ainsi que l'ensemble des frais que le titulaire pourrait être amené à supporter au cours de l'exécution de sa mission.

La délibération n°6-2020 en date du 23 janvier 2020 attribuant le marché ne contient pas la mention autorisant M. le Maire à signer les avenants. De ce fait, la trésorerie a bloqué le paiement des dernières factures.

Il est nécessaire d'ajuster la précédente délibération en ajoutant la mention manquante.

## Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'UNANIMITE

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents du marché de remplacement des menuiseries de l'EHPAD y compris les avenants.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Gaël LEFEUVRE

